

L'élection au conseil de surveillance du fonds action EDF se déroulera du 25 janvier au 5 février 2013.

Ce conseil est composé de :

- 4 membres désignés par les Fédérations Syndicales Représentatives (soit un chacune).
- **8 membres élus par et parmi les Porteurs de parts.**
- 4 membres désignés par les Directions du Groupe EDF, à l'exception de RTE.

Il s'agit donc d'élire ces 8 membres via des listes parrainées par une Fédération Syndicale Représentative ou, par une Association ou une Fédération d'Associations d'Actionnaires Salariés légalement constituée et, à condition qu'elle justifie au moins de 500 adhérents.



Chaque porteur de parts, actif ou retraité, est électeur et dispose d'autant de voix que d'actions EDF.

Elle aura lieu par vote électronique pour les agents actifs et, par correspondance, ou vote électronique, pour les retraités.

Il y a 6 ans et 3 ans, FO Énergie et Mines n'avait pas déposé de liste électorale, car ce n'était pas dans nos valeurs de défense du service public.

En effet, nous avons toujours été contre l'ouverture du capital des entreprises des IEG. De plus, considérant le contexte actuel, en particulier les attaques contre le nucléaire.

FO Énergie et Mines estime que l'industrie nucléaire comporte des objectifs spécifiques qui nécessitent de garantir sa pérennité, en la soustrayant aux aléas conjoncturels et au marché.

En conséquence, une cotation en bourse n'est pas compatible avec les enjeux du nucléaire.

Aussi, FO Énergie et Mines ne présentera pas de liste pour cette élection, ni ne donnera de consigne de vote.

La **Solidarité**
a de l'**Avenir**